

Au conseil communal de Prangins

Rapport de la commission de l'étude du rapport No 48/13 en réponse au postulat de Monsieur Peter Dorenbos pour "la création d'un giratoire au carrefour de la route de l'Étraz et de celle de Bénex-dessus"

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission est composée de Madame Marie-Josée Rigby et Messieurs Peter Dorenbos, Claude Favre, Christophe Widmer ainsi que Rudolf Schnider (le rapporteur), s'est réunie le 20 janvier et le 10 mars 2014.

La commission remercie Madame Violetta Seematter, municipale ainsi que Monsieur Christian Jaeger de Team+ pour leurs réponses exhaustives aux questions de la commission et les éclaircissements nécessaires pour pouvoir au mieux évaluer la réponse au postulat et le rapport et l'étude du "team+"

Remarques générales, questions et réponses:

1. Délai de réponse

- 1.1. La commission est étonnée que le rapport ait été établi seulement le 11 novembre 2013 alors que l'étude de Team+ a été rédigée en novembre 2011.
- 1.2. Le postulat de Monsieur Dorenbos date du 7 décembre 2010 et l'art. 67 du règlement du conseil communal prévoit une détermination de la Municipalité dans les 6 mois.
- 1.3. Selon Mme Seematter, le retard est dû au fait qu'il y avait d'autres priorités à traiter. Au vu de la taille du préavis, la commission regrette ce délai.

2. Réponse au postulat

2.1. Madame Seematter précise que la Municipalité estime qu'un giratoire n'est pas réalisable.

2.2. Mesure proposée

La Municipalité présentera un préavis pour l'implantation de feux de signalisations au croisement de la route de l'Étraz – Bénex-dessus.

2.2.1. La création des feux dépendra de l'ensemble du projet de réfection de la route de l'Etraz ainsi que des transports publics.

2.2.2. La Municipalité n'a pas encore reçu une réponse définitive du TRN concernant l'augmentation de la fréquence des bus et l'éventuelle introduction d'un réseau bidirectionnel. Pour cette raison, l'établissement du préavis pour les feux de signalisation devrait être reporté à fin 2014 voire 2015.

3. Étude de Team+ de novembre 2011

3.1. La commission constate que le rapport fait toujours mention du carrefour route de l'Étraz et chemin des Chaux en lieu et place de la route de Bénex-Dessus.

3.2. Le comptage des véhicules datant de 2005 -2006, Monsieur Jaeger nous affirme que les chiffres projetés tiennent compte de l'augmentation du trafic depuis cette date à ce jour.

3.3. Le rapport indique la capacité du carrefour après la construction de la RDU; la date de la construction de cette dernière reste par contre inconnue.

3.4. Le rapport précise que la construction d'un giratoire n'est pas impossible mais difficile et serait à la charge de la commune dans son ensemble. Monsieur Jaeger nous informe qu'un déplacement du giratoire vers le sud-ouest pour éviter une emprise importante sur la parcelle 644 ne serait pas envisageable, le canton exigeant qu'un giratoire à trois branches soit axé en ligne droite.

3.5. Monsieur Jaeger nous assure qu'un croisement à trois branches avec des feux de signalisation moderne et des capteurs est beaucoup plus efficace qu'un giratoire. Cette solution devrait assurer la fluidité du trafic.

La commission prend acte du rapport avec les compléments fournis lors des réunions.

